

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 881 accordant un secours annuel de 3.000 francs au nomme Mohamed Ali, Dankali.

n° 881

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 septembre 1948

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro  
30 septembre 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie décret par du 18 juin 1884 : Vu le rapport du chef de la sûreté générale n° 2416 du 7 juin 1948

**Vu** la note de présentation transmise, sous n° 1221/A. P. du 27 juillet 1948, à la Commission de secours.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est attribué, pour l'année 1948, un secours temporaire de 3.000 francs au nommé Mohamed Ali Dankali Badoitamêla, ex-gardien de phare pendant quarante-six ans.

#### Art. 2

— Le présent secours sera payé trimestriellement

#### Art. 3

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Signé :

**LIURETTE**